



Taxonomie

Clade	<i>Aves</i>
Ordre	<i>Passeriformes</i>
Famille	<i>Sylviidae</i>
Espèce	<i>Sylvia undata</i>



Description sommaire

Sa longueur est équivalente à celles des autres fauvettes mais son corps est plus petit avec une masse de 8 à 10 g. Le mâle présente un plumage à coloration plus vive que ceux de la femelle adulte et des jeunes. Le dos est gris foncé, la gorge, la poitrine et les flancs sont rouge bordeaux et la gorge est pointillée de blanc. Les adultes ont le cercle orbitaire rouge mais il est plus intense chez le mâle. La femelle a le dos gris brunâtre et le ventre est de couleur lie-de-vin mat. Le bec des adultes est noirâtre à base inférieure jaunâtre. Les jeunes sont encore plus bruns que les femelles et ont le ventre de couleur chamois gris sale, les ailes et la queue sont brun foncé, cette dernière est bordée de jaunâtre.

Considérée comme polytypique, deux sous-espèces sont représentées :

- *Sylvia undata undata* dans le sud de la France,
- *Sylvia undata dartforiensi*. (Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie; MNHN, 2012)

Statut de protection et de conservation

Protection	Conservation				
	État de conservation		Liste rouge (UICN)		
Statuts de protection	Nicheur	Internuptial	Nicheur	Hivernant	de passage
Directive Oiseaux : Annexe I					
Convention de Berne : Annexe III	Europe court terme (2018) : en déclin	Europe court terme (2018) : indéterminé	Monde (2018) : quasi menacé		
	Europe long terme (2018) : en déclin	Europe long terme (2018) : indéterminé	Europe (2015) : quasi menacé		
Liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature : Annexe 1	France court terme (2018) : en déclin	France court terme (2018) : indéterminé	France (2016) : en danger	France (2016) : indéterminé	France (2016) : indéterminé
Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection : Article 3	France long terme (2018) : en déclin	France long terme (2018) : indéterminé	Bretagne (2015) : préoccupation mineure	Bretagne (2015) : indéterminé	Bretagne (2015) : indéterminé

(European Red List of Birds Consortium, 2020) (UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS, 2016) (Bretagne Environnement, Bretagne vivante, ONCFS, LPO, GEOCA, UICN, 2015) (BirdLife International, 2016)

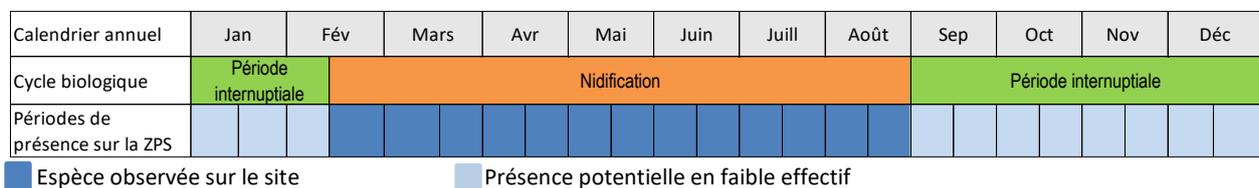
Dans le Midi, elle habite les formations végétales denses et basses (inférieures à 2 m) transitoires où dominant des arbustes, des arbrisseaux et des sous-arbrisseaux de natures variées. En-dehors de la zone méditerranéenne, elle trouve généralement une structure de végétation qui lui convient dans les landes calcifuges d'ajoncs et de bruyères (Cruon *et al.*, 1987). En Bretagne, elle occupe de préférence les landes basses dominées par les éricacées du genre *Calluna* ou *Erica*. En hiver, l'espèce est aussi présente sur les schorres (prés salés).

Les mâles sédentaires reprennent leur activité vocale en février. Cette dernière peut se prolonger jusqu'en juillet, des chants étant émis presque toute l'année, sauf en période de mue (fin août à début octobre). Il existe une fraction de la population qui ne se reproduit pas. Cette proportion de population non reproductrice est composée essentiellement de mâles. Elle a été estimée à 13% sur quatre années d'étude en Provence (Blondel, 1969). Le mâle construit plusieurs ébauches de nid dont l'une est sélectionnée par la femelle. Le couple achève alors la construction du nid. La première ponte, de trois à cinq œufs, est généralement déposée en avril. Une seconde ponte intervient en juin ou juillet. La femelle, relayée de temps en temps par le mâle, couve pendant 12 à 14 jours. Les jeunes, nourris par les deux adultes, restent au nid de 11 à 13 jours (Géroudet, 1998). Pendant 10 à 15 jours après leur envol, ils sont nourris par leurs parents, puis prennent leur indépendance et quittent leur territoire de naissance.

La Fauvette pitchou se nourrit dans les buissons, près du sol. Son régime alimentaire est principalement composé d'Arthropodes. Il peut inclure des libellules, des orthoptères, des coléoptères, des diplopedes et des araignées. En 1983, par analyse de contenus stomacaux opérés sur des oiseaux du sud de la France, Debussche & Isenmann (1983) ont mis également en évidence la consommation de fruits en automne.

La Fauvette pitchou est une espèce diurne. Elle est considérée comme sédentaire sur l'ensemble de son aire de répartition où la plupart des couples sont censés demeurer toute l'année sur le même territoire ou à proximité immédiate. Toutefois, quelques mouvements de migration partielle sont perceptibles (Blondel, 1969).

Assez discrète en période hivernale, elle est surtout contactée en période de reproduction dans les landes hétérogènes, souvent riches en ajoncs. (GEOCA, 2014)



Menaces

La population européenne serait actuellement globalement stable mais n'a pas retrouvé le niveau antérieur à son déclin dans les années 1970-1990. En France, sa distribution n'a que peu varié depuis 1936. Malgré cela des menaces pèsent toujours sur cette espèce.

- Menace naturelle

La menace naturelle prépondérante est la fermeture des milieux suite à l'abandon de pratique agricole extensive. La fermeture des milieux la prive ainsi de ses habitats.

Les hivers rigoureux sont mal supportés par l'espèce. Guerneur & Monnat (1980) relatent ainsi une chute des effectifs suite à l'hiver 1962-63 et une reconstitution des effectifs en 1968. De plus, le Groupe Ornithologique Breton (2012) considère que les hivers 1982-83 et 1984-85 l'ont sans doute fait disparaître de bien des localités intérieures et côtières du Finistère.

- Menace anthropique

La première menace anthropique est le défrichement à visée agricole de certaines landes ou leur transformation en forêt de production (enrésinement...) est une cause de régression en Bretagne (GOB, 2012). Ces activités aboutissent à la disparition des habitats de l'espèce.

La seconde menace est la fréquentation humaine qui engendre des problèmes de piétinement qui ont pour effet de fragmenter son habitat et d'en diminuer l'intérêt des espèces pour leur reproduction et leur alimentation. Les feux qui couvrent régulièrement en été de vastes superficies de landes, peuvent être très dommageables à l'espèce (Tucker & Heath, 1994).

Menace pour l'espèce	Niveau potentiel d'impact
Aires urbaines, habitations humaines	Moyen
Zones commerciales ou industrielles	Moyen
Incendie	Moyen
Cultures	Moyen
Routes, chemins et chemins de fer	Faible
Evolution de la biocénose	Fort
Plantation forestière en pleine terre	Faible
Changements des conditions abiotiques	Fort

(European Red List of Birds Consortium, 2013)

Distribution

La Fauvette pitchou occupe le pourtour méditerranéen et la façade atlantique jusqu'au sud de la Grande-Bretagne. Espèce sédentaire, en France, elle est particulièrement fréquente dans tout le bassin méditerranéen et elle est bien présente en Bretagne, en Poitou-Charentes, en Gironde et dans les Landes. Sa distribution correspond approximativement à la partie ouest de l'isotherme 3°C de Janvier avec un prolongement jusque dans le sud du bassin parisien par le bassin de la Loire.



(BirdLife International, 2020)

Sur le site Natura 2000, l'espèce est présente dans les landes de la Cotentin, de Béliard et sur la presqu'île d'Hillion.

Sur les Landes de Béliard, suite à une étude réalisée par le GEOCA, 5 à 7 couples ont été contactés.

Au vu de la surface de landes, on peut donc estimer que la densité de Fauvettes pitchou atteint localement, au maximum, 54 couples/km². Ce chiffre est supérieur aux densités relevées sur les sites suivis les plus densément peuplés de Bretagne comme les landes de Cojoux (35) qui comptaient 20 c./km² (Beaufils, 2009) ou certains secteurs des Monts d'Arrée (7 à 21 c./km²) (Bargain & Guyot, 2009). (État initial des connaissances sur la nidification des passereaux des landes de Béliard - étude GEOCA 2011)

En période internuptiale, on peut l'observer dans le secteur de Bon Abri. (GEOCA, 2019)

	Effectif nicheur		Effectif internuptial	
	Effectif (couples)	Représentativité	Effectif (individus)	Représentativité
Europe occidentale	597 000 à 1 430 000 ¹	–	1 880 000 à 4 365 000 ²	–
France	25 000 à 50 000 ³	4%	inconnu	inconnu
ZPS	5 à 7 ⁴	0%	<10 ⁵	inconnu

Dans les Côtes d'Armor, les populations littorales semblent bien portantes et ont pu profiter d'une succession d'hivers cléments pour accroître leurs effectifs. (GEOCA, 2014)

¹ (European Red List of Birds Consortium, 2020)

² (BirdLife International, 2015)

³ (European Red List of Birds Consortium, 2020)

⁴ (GEOCA, 2011)

⁵ (GEOCA, 2019)



Taxonomie

Clade	Aves
Ordre	<i>Falconiformes</i>
Famille	<i>Falconidae</i>
Espèce	<i>Falco peregrinus</i>

Description sommaire

De la taille d'un gros pigeon, la femelle est d'un tiers supérieure au mâle, et l'envergure est plus importante. La longueur totale du corps est de 34-50 cm pour un poids de 600-750 g pour le mâle et 900-1300 g pour la femelle. L'envergure du mâle est de 70 à 85 cm, celle de la femelle de 95 à 105 cm. Ses ailes plutôt larges et triangulaires sont pointues et arquées en croissant. Sa queue est courte, un peu rétrécie et à l'extrémité carrée, sa poitrine est robuste et sa tête est ronde et peu proéminente.



L'adulte est sombre avec une tache blanche à la gorge et en haut de la poitrine, les parties supérieures sont gris bleu à gris ardoise et le réseau serré de stries transversales du dessous paraît gris. Le Faucon pèlerin a le dessus sombre avec une zone claire dans le bas du dos, limitée au croupion. La tête sombre, où la moustache arrondie contraste avec les joues claires, est caractéristique de l'espèce.

Les jeunes sont brun ardoisé dessus, avec les faces inférieures rayées de taches longitudinales pendant leur première année. Les jeunes ont le profil plus effilé, avec la queue longue. Le vol battu est en général direct et puissant, les battements d'ailes sont un peu raides et pas très amples. Aucun autre rapace n'avance aussi vite avec des mouvements d'ailes aussi limités. En vol plané, direct ou circulaire, les ailes sont horizontales ou les mains légèrement relevées, formant un V plat (Gensbol, 2005).

Statut de protection et de conservation

Ecologie

Statuts de protection	Etat de conservation	Liste rouge (UICN)
Directive Oiseaux : Annexe I	Europe court terme (2012) : Amélioration (+)	Monde (2019) : Préoccupation mineure
Convention de Washington : Annexe 1 (CITES : Annexe A)	Europe long terme (2012) : Amélioration (+)	Europe (2015) : Préoccupation mineure
Convention de Bonn : Annexe II		
Convention de Berne : Annexe II	France court terme (2018) : Amélioration (+)	France nicheurs (2016) : Préoccupation mineure
Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection : Article 3	France long terme (2017) : Amélioration (+)	Bretagne (2015) : En danger

Deux conditions sont nécessaires à l'installation du Faucon pèlerin dans une région. La première est la présence des sites rupestres pour nicher et la seconde une avifaune abondante et diversifiée. Quelques constructions humaines sont colonisées depuis une vingtaine d'années : châteaux, bâtiments divers, tours de centrales nucléaires, pylônes électriques. Des villes sont habitées par ce rapace, qui y trouve des monuments favorables à sa reproduction et une grande richesse en proies, notamment grâce à l'abondance des pigeons. La hauteur des falaises occupées varie de 20 à 200 m, mais des parois plus imposantes (400 à 500 m) ou des escarpements plus petits (10-15 m) peuvent aussi être colonisés. En dehors de la saison de reproduction, le Faucon pèlerin s'observe aussi le long du littoral, dans les marais, les landes et les estuaires. Il a besoin de vastes espaces ouverts pour chasser et l'accès à l'aire doit être parfaitement dégagé.

Les couples adultes fréquentent en général le même site toute l'année, pendant que les immatures cherchent un partenaire et un site de nidification vacant. Pour sa reproduction, le Faucon pèlerin reste strictement inféodé aux sites rupestres. Il ne construit pas de nid, il niche à même le sol, se contentant de gratter le sol d'une vire nue ou herbeuse, d'une cavité située le plus souvent dans la partie haute d'une falaise. Il peut également occuper le nid abandonné d'un Grand corbeau (*Corvus Corax*), voire le chasser et s'approprier l'aire de ce dernier. En France, la ponte a lieu généralement de la mi-février à la fin de mars (Monneret, 2005). Les trois à quatre œufs fortement tachetés de brun sont couvés par les deux adultes pendant 29-32 jours. Les jeunes restent au nid 35-42 jours et accompagnent leurs parents deux mois environ après l'envol. La taille des nichées à l'envol oscille entre un et quatre jeunes (moyenne 2,45) ce qui révèle une bonne productivité pour les couples qui nichent avec succès. Pendant ses deux premières années, son taux de survie annuel est estimé à 50%, pour atteindre 85% chez les adultes. Ils se reproduisent pour la première fois à l'âge de deux ans et l'union semble durer jusqu'à la disparition de l'un ou l'autre des partenaires.

Après la période de reproduction, les faucons pèlerins du nord et du nord-est sont en partie migrateurs, ceux d'Europe centrale et occidentale, assez erratiques, tandis que les oiseaux méridionaux sont sédentaires, sauf les jeunes, plus ou moins nomades eux aussi. En automne, les faucons pèlerins scandinaves partent vers le sud-ouest et hivernent en Suède méridionale, au Danemark, dans le nord de l'Allemagne, au Benelux, dans le nord de la France, en Grande-Bretagne et en Espagne. En Europe centrale, les jeunes se dispersent dans toutes les directions après l'envol. Dans la première année, on en trouve environ 70% à plus de 100 km de leur lieu d'origine. En revanche, les adultes restent dans leur territoire ou au voisinage (Monneret, 2005).

Le Faucon pèlerin capture presque exclusivement des oiseaux en vol. Il chasse souvent à l'affût, posté sur une hauteur. Lorsqu'il plonge sur sa proie, son vol est entrecoupé de battements d'ailes secs, rapides, de faible amplitude et de longues glissades. Il frappe sa proie par-dessus avec les serres plus ou moins ouvertes qu'il tient contre sa poitrine. Si la proie n'est pas capturée aussitôt, le choc la précipite au sol et le faucon s'empresse de la rejoindre. Les proies tentent souvent d'échapper en chutant brusquement et y parviennent parfois, surtout lorsqu'elles sont poursuivies par de jeunes pèlerins inexpérimentés. Il semble que ceux-ci simulent souvent une attaque pour s'exercer. Abstraction faite de la période d'élevage des jeunes, le Faucon pèlerin chasse surtout tôt le matin ou dans la soirée. S'il tue une grosse proie, telle qu'un pigeon domestique, elle lui suffira pour plusieurs jours. Après avoir plumé grossièrement le corps, il dévore la chair de la poitrine et laisse le bassin avec les pattes et la ceinture scapulaire entière. Ces reliefs caractéristiques signent son passage et jonchent les reposoirs au milieu des pelotes de petites plumes. Il cache fréquemment ses proies dans quelque anfruosité de la falaise afin de s'en nourrir en période de disette. Quand il chasse des oiseaux volant en groupe, il s'en prend généralement aux sujets plus isolés car une attaque du groupe serait dangereuse pour lui. Le Faucon pèlerin se nourrit presque exclusivement d'oiseaux, du Roitelet huppé,

au Héron cendré qu'il capture en vol, avec une prédilection pour les espèces de taille petite à moyenne, comme le Pigeon ramier, le Geai des chênes, les étourneaux et les turdidés. Les espèces chassées varient en fonction du biotope et de la saison. Le dimorphisme sexuel joue aussi un rôle important dans le choix des proies. Mâle et femelle capturent souvent des espèces différentes en fonction de leurs tailles respectives. Les pigeons domestiques constituent une part importante du régime alimentaire, allant chez certains individus jusqu'à 20 à 60% là où ils abondent, surtout en période de reproduction. Il peut consommer des insectes en cas de prolifération (hannetons, sauterelles). Au crépuscule, il tente parfois la capture de chauves-souris. Les faucons pèlerins hivernant dans les zones humides capturent laridés, anatidés, ardéidés ou limicoles, et parfois des chauves-souris à l'automne.

La mue est complète dès la fin de la première année, entre mars et décembre. Les adultes présentent deux périodes de mues principales : en juillet, puis en novembre et décembre. Des individus en mue partielle sont cependant observés durant toute l'année. La longévité maximale observée est d'environ 17 ans.

Menaces

Un déclin très important a été observé à partir des années 1950 et 1960, dû au pillage des nids par les collectionneurs d'œufs et les fauconniers, ainsi qu'aux tirs des individus. Peu après 1950, une nouvelle source de mortalité est apparue avec les pesticides organochlorés qui entraînaient l'empoisonnement ou la stérilité du Faucon pèlerin (Merino *et al.*, 2005). En l'espace de deux décennies, les populations, jusque-là saines, vivant dans les pays industrialisés de l'hémisphère nord, ont diminué de 90% et même plus. Après 1960, des études ont mis en évidence la relation entre l'emploi de pesticides, plus particulièrement le DDT et ses dérivés, et la raréfaction du Faucon pèlerin. Aujourd'hui, après trente ans d'interdiction de l'usage de ces pesticides, les populations de Faucon pèlerin augmentent à nouveau dans les pays où l'espèce avait été la plus touchée : Grande-Bretagne, France, Irlande, Allemagne, Suisse et Finlande. Dans le sud de l'Europe, le Faucon pèlerin a moins souffert de l'empoisonnement par les pesticides, parce qu'ils y ont été utilisés plus tardivement et de façon plus localisée. Par contre, le tir et le pillage des nids par les fauconniers n'y a jamais cessé. En Turquie et en Albanie, des baisses des effectifs sont toujours enregistrées.

En France, l'effectif nicheur était considéré comme rare. L'augmentation observée depuis une vingtaine d'années fait suite à la protection juridique de l'espèce et à l'interdiction de substances organochlorées très rémanentes utilisées dans les traitements phytosanitaires. Auparavant, un long déclin a failli mener ce rapace à l'extinction durant les années 1970, période durant laquelle moins de 100 couples survivaient dans notre pays. L'effectif national fait état de 1 100 à 1 400 couples territoriaux estimés en 2002. Cet effectif est toujours en progression. Le Faucon pèlerin réinvestit en particulier la quasi-totalité des territoires occupés avant les années 1950.

- Menace naturelle

Il arrive que l'on constate des cas de dépérissement par manque de nourriture qui seraient dus à une habileté insuffisante à la chasse ou à de faibles ressources alimentaires.

Parmi les facteurs naturels limitant les populations, est citée l'extension du Grand-duc, prédateur naturel du Faucon pèlerin. Les aléas climatiques des mois de mars et avril entraînent des pertes de nichées. Par ailleurs, les couples qui s'installent sur les falaises les moins propices, sont moins productifs (Monneret, 2005).

- Menace anthropique

Actuellement, l'espèce subit encore le préjudice de l'intervention humaine directe : tir, piégeage, capture, empoisonnement.... Les menaces restent pour l'essentiel liées aux activités humaines : la dégradation des milieux, les risques d'électrocution et de collision sur les lignes électriques et les dérangements liés aux sports de pleine nature. Les aménagements de falaises et le vol libre qui sont de plus en plus importants et réalisés sans concertation, font peser des risques sur l'évolution future des populations de Faucon pèlerin. Les oiseaux ainsi dérangés s'installent sur des falaises moins propices entraînant une baisse de productivité. Ce pourrait être une des explications de l'irrégularité de la reproduction de certains couples.

Distribution

Cosmopolite, le Faucon pèlerin niche sur tous les continents, Europe, Asie, Afrique, Australie, Amérique du Nord et du Sud et de nombreuses îles et archipels en Océanie. Le nombre de sous-espèces reconnues varie de 16 à 25. Il est répandu sur l'ensemble du paléarctique occidental offrant des sites rupestres favorables à sa nidification, y compris les falaises côtières et fluviales. En France, il se répartit de manière quasi ininterrompue à l'est d'une ligne reliant les Ardennes au Pays basque. On le trouve dans les Pyrénées, les Alpes et le Massif central, avec à l'ouest, de belles populations dans le Lot et la Dordogne. Il est bien implanté en Bourgogne et surtout dans le Jura. L'archipel des îles d'Hyères et la Corse sont également occupés. L'espèce niche depuis peu sur le littoral normand et breton. La sous-espèce nominale *peregrinus* est la plus largement représentée sur notre territoire. En hiver, des individus de la sous-espèce *calidus* fréquentent les côtes bretonnes et atlantiques. En 2007, 12 couples étaient recensés sur toute la Bretagne dont 5 en Côtes-d'Armor (Cozic, 2007).



(BirdLife International, 2020)

Sur le site Natura 2000, un couple au minimum est nicheur et essaye de se reproduire sans toujours y réussir.

	Effectif nicheur		Effectif internuptial	
	Effectif (couples)	Représentativité	Effectif (individus)	Représentativité
Europe occidentale	10 900 à 12 800 ⁶	–	10 900 à 12 800 ⁷	–
France	1750 ⁸	15%	60 ⁹	16%
ZPS	1 ¹⁰	0%	2 ¹¹	3%

Le Faucon pèlerin est nicheur sur l'îlot du Verdelet. Longtemps nicheur probable, des indices de reproduction avaient été observés sans qu'il n'y ait de confirmation (GEOCA, 2014). VivArmor Nature indique une nidification d'un couple en 2020 sur l'îlot. (Even, 2020)

En période internuptiale, le Faucon pèlerin utilise les falaises du fond de baie comme reposoir ou perchoir. Il est également observé posé sur l'estran ou en chasse derrière les limicoles dans le fond de baie : au niveau des falaises de La Cage et du Bout de Ville. L'espèce est présente en faibles effectifs. En hiver, des oiseaux sédentaires et les jeunes erratiques sont rejoints par des hivernants plus nordique. (Février, Sturbois, Plestan, & Ponsero, 2014) (GEOCA, 2014)

⁶ (European Red List of Birds Consortium, 2020)

⁷ (European Red List of Birds Consortium, 2020)

⁸ (European Red List of Birds Consortium, 2020)

⁹ WI 2010-2014

¹⁰ (Even, 2020)

¹¹ (Communauté d'agglomération de Saint-Brieuc, 2009)



Taxonomie

Clade	<i>Aves</i>
Ordre	<i>Accipitriformes</i>
Famille	<i>Accipitridae</i>
Espèce	<i>Pernis apivorus</i>



Description sommaire

La bondrée apivore est un rapace de taille moyenne (60cm). La couleur du plumage est variable, mais il est principalement brun-roux. La queue relativement longue et mince présente trois barres espacées et sombres. On peut voir les stries caractéristiques en travers du dessous des ailes, et elles vont du blanc au brun foncé. Les barres horizontales sur les rémiges et les caudales sont un bon critère d'identification de cette espèce. Les ailes sont longues et puissantes. La tête est plutôt petite et étroite. Le mâle a souvent la tête grisâtre et ses yeux sont dorés. Le bec est pointu et crochu, avec le bout noir. La peau à la base du bec et proche des yeux est couverte de plumes raides ressemblant à des écailles. Les cuisses sont emplumées. Les pattes et les serres puissantes sont jaunes, avec des doigts forts. La femelle est plus grande que le mâle. Le juvénile a la queue plus courte que les adultes, et n'a pas leur plumage distinct.

Statut de protection et de conservation

Protection	Conservation	
	État de conservation	Liste rouge (UICN)
Statuts de protection		
Directive Oiseaux : Annexe I	Europe court terme (2012) : Incertain (U)	Monde (2019) : Préoccupation mineure
Convention de Washington : Annexe 1 (CITES : Annexe A)	Europe long terme (2012) : Stable (S)	Europe (2015) : Préoccupation mineure
Convention de Bonn : Annexe II		
Convention de Berne : Annexe III	France court terme (2018) : Stable (S)	France nicheurs (2016) : Préoccupation mineure
Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection : Article 3	France long terme (2017) : Stable (S)	Bretagne (2015) : Préoccupation mineure

Ecologie

Lors de la reproduction, la bondrée apivore occupe des terrains découverts et se nourrit à proximité des forêts où elle construit le nid. Elle fréquente les zones boisées de feuillus et de pins, les vieilles futaies entrecoupées de clairières. Son domaine s'étend également aux campagnes et aux friches peu occupées par l'homme. La recherche essentielle de couvains d'hyménoptères lui fait préférer les sous-bois clairsemés où la couche herbeuse est peu développée.

La bondrée se nourrit principalement de guêpes et de larves d'hyménoptères dont elle recherche le nid qu'elle déterre en creusant profondément le sol. Au printemps, lorsque les couvains sont peu développés, elle consomme alors des petits rongeurs, des œufs, des jeunes oiseaux, des grenouilles et des petits reptiles.

Le nid de la bondrée apivore est construit par les deux adultes au même endroit que l'année précédente ou près de leur site habituel. Il est situé très haut dans un arbre sur une branche latérale et il est fait de rameaux frais portant encore des feuilles.

La femelle pond 1 à 3 œufs, à deux jours d'intervalles. L'incubation démarre avec le premier œuf déposé et dure environ 33 à 35 jours. Les poussins sont nidicoles et restent au nid pendant 33 à 45 jours, et ils sont nourris par les deux parents. Le mâle porte les rayons des nids de guêpes et la femelle en extrait les larves et les nymphes. Quand les jeunes ont 15 jours, les parents les nourrissent souvent, mais les jeunes commencent à extraire eux-mêmes les larves des rayons. Les jeunes quittent le nid à l'âge de 40 jours et grimpent dans les branches voisines, revenant au nid pour se nourrir et être nourris. Ils deviennent indépendants au bout d'environ 55 jours.

Menaces

La bondrée apivore est encore menacée par la chasse illégale dans le sud de l'Europe pendant les migrations. Ces actions produisent un déclin dans les populations. Cependant, l'espèce semble stable et les effectifs varient souvent.

Distribution

La Bondrée est presque uniquement paléarctique occidentale. Elle niche dans toute l'Europe sauf les îles Britanniques et la Scandinavie. Elle hiverne en Afrique subsaharienne.

En Côtes-d'Armor, la Bondrée apivore est un nicheur peu commun.

Sur le site Natura 2000, l'espèce est un nicheur certain.



Taxonomie

Clade	Aves
Ordre	<i>Strigiformes</i>
Famille	<i>Strigidae</i>
Espèce	<i>Asio flammeus</i>



Description sommaire

Le hibou des marais est un rapace diurne et nocturne de taille moyenne. Son plumage est brun chamoisé avec des stries noires sur la poitrine, l'abdomen et l'arrière. Les mâles sont plus clairs que les femelles. Ces couleurs leur procurent un excellent camouflage. Les ailes et la queue sont rayées. Les yeux jaunes cerclés de noir sont placés au cœur de deux disques faciaux blanchâtres ou blanc chamoisé, eux-mêmes teintés de brun. Le bec est noir. La tête apparaît ronde sans touffes aux oreilles où l'on distingue juste une petite zone huppée. En vol, on le reconnaît grâce à l'articulation noire sous l'aile.

Statut de protection et de conservation

Protection	Conservation	
Statuts de protection	État de conservation	Liste rouge (UICN)
Directive Oiseaux : Annexe I	Europe court terme (2012) : Déclin (-)	Monde (2016) : Préoccupation mineure
Convention de Washington : Annexe 1 (CITES : Annexe A)	Europe long terme (2012) : Stable (S)	Europe (2015) : Préoccupation mineure
Convention de Berne : Annexe II	France court terme (2018) : Fluctuant (F)	France nicheurs (2016) : Vulnérable
Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection : Article 3	France long terme (2017) : Fluctuant (F)	France non nicheurs (2011) : Non applicable
		Bretagne (2015) : Non applicable

Ecologie

Le hibou des marais aime les espaces découverts et sauvages, comme les prairies herbeuses, les terrains cultivés, les marais salants, les estuaires, les prairies montagneuses et la toundra alpine et arctique.

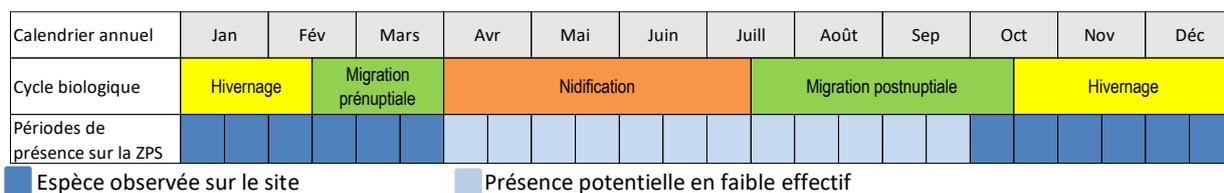
Le hibou des marais vit là où il y a de la nourriture abondante, surtout des campagnols. En hiver, il peut dormir dans des dortoirs communs pouvant atteindre plus de 200 individus, dans des sites abrités, si cet habitat procure des ressources alimentaires correctes. Des zones d'hivernage peuvent devenir des aires de reproduction si les ressources sont encore abondantes au printemps et à l'été.

Le hibou des marais est connu comme étant un grand migrateur dans la partie nord de son habitat.

Il se nourrit plutôt la nuit, tôt le matin ou tard le soir. Il s'abat sur sa proie dès qu'elle est localisée. Occasionnellement, il chasse depuis un perchoir au-dessus du sol. La proie est portée dans les serres. Le hibou des marais est friand de petits mammifères, mais il se nourrit aussi d'oiseaux. Quand il chasse dans les zones humides ou le long des côtes, le hibou des marais attrape davantage d'oiseaux marins. A l'intérieur des terres, il se nourrit de passereaux. Quelques insectes complètent son régime alimentaire.

Le nid du hibou des marais est creusé en avril par la femelle en grattant le sol. Le fond est garni de brins d'herbes et de plumes. Il est abrité par de la végétation dense, sous des broussailles, des roseaux ou des touffes d'herbes, et souvent situé près de l'eau. La femelle pond de 5 à 7 œufs avec un intervalle de 2 jours entre chaque œuf. L'incubation dure de 21 à 37 jours, et commence avec le premier œuf. La femelle assure la quasi-totalité de l'incubation, et elle est nourrie par le mâle qui pourra prendre son tour occasionnellement. Les jeunes grandissent très vite après la naissance et commencent à fureter autour du nid vers le douzième jour. Leur plumage est complet au bout de 4 semaines.

En Côtes-d'Armor, des observations ont eu lieu chaque mois de l'année mais les données se concentrent surtout entre octobre et mars. Les cas d'hivernage sont peu documentés car très peu suivis. (GEOCA, 2014)



Menaces

Même si la population fluctue avec la disponibilité de nourriture, une forte régression dans l'est de l'Europe a été observée. Cette régression est causée par la disparition et la modification de son habitat dû à l'intensification de l'agriculture et aux reboisements ainsi que par les dérangements dans les lieux de nidification.

Menace pour l'espèce	Niveau potentiel d'impact
Routes, chemins et chemins de fer	Faible
Cultures	Fort
Structures de sports et de loisirs	Faible
Plantations forestières en plein champ	Faible
Changement des conditions hydrauliques induites par l'homme	Fort

(European Red List of Birds Consortium, 2013)

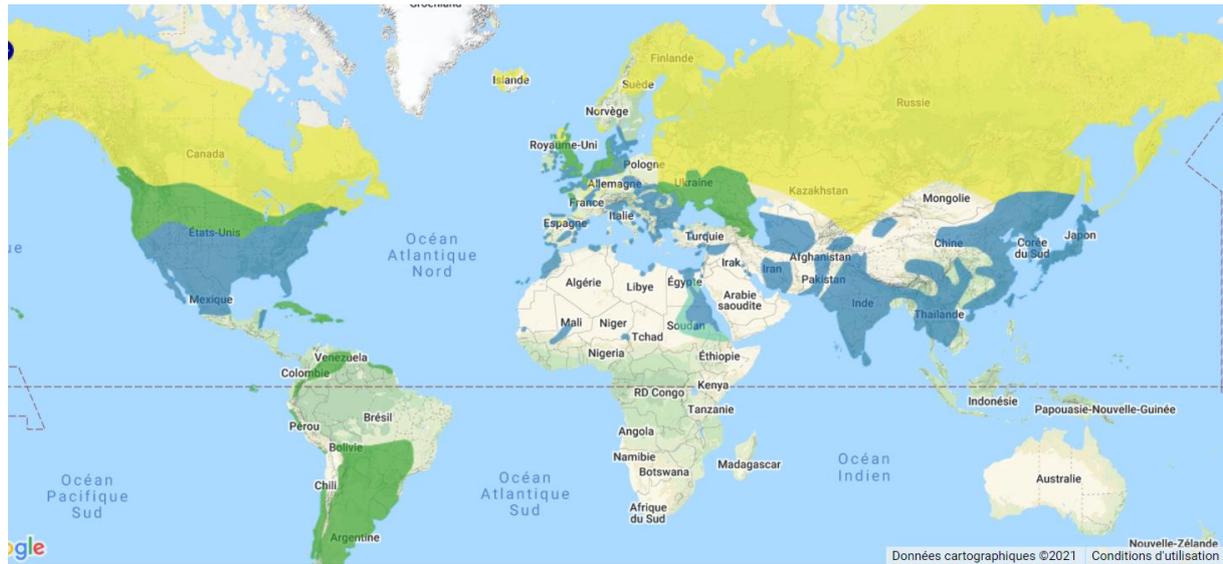
Distribution

La répartition du Hibou des marais est holarctique, avec une aire majoritairement circumpolaire. Il existe une population discontinue sud-Américaine qui rejoint les tropiques.

En Europe, il niche surtout dans les régions septentrionales : en Russie, Scandinavie, Biélorussie, et au nord des Iles britanniques. En hiver, ces oiseaux migrent plus ou moins loin vers le Sud et peuvent hiverner en Afrique ou en Inde, selon les rigueurs hivernales et la disponibilité en proies.

La France se trouve en limite méridionale de l'aire de répartition. Les principales zones de reproduction régulière sont situées dans le Marais Breton, le Nord-Pas-de-Calais, l'Alsace et le Massif central. Les

hivernants sont observés principalement le long du littoral Atlantique et de la Manche, également en Camargue et en Crau, en Lorraine, et dans une grande partie du centre de la France.



(BirdLife International, 2020)

Pour le site Natura 2000, la présence du Hibou des marais est constatée en période hivernale vers les marais d'Hillion.

	Effectif interrapiital	
	Effectif (individus)	Représentativité
Europe occidentale	42 200 à 73 200 ¹²	–
France	650 ¹³	1%
ZPS	1 ¹⁴	0%

Dans les Côtes d'Armor, les effectifs sont généralement réduits puisque plus de 90 % des données se rapportent à des oiseaux isolés. (GEOCA, 2014)

En baie de Saint-Brieuc, 3 individus ont hiverné dans les herbues de l'anse d'Yffiniac entre octobre 2011 et mars 2012, ce qui doit être assez régulier au vu de l'affinité de l'espèce pour ce type de milieu. (GEOCA, 2014)

Le Hibou des marais est observé en reposoir de marée haute dans les prés salés des anses d'Yffiniac et de Morieux. (GEOCA, 2015)

¹² (European Red List of Birds Consortium, 2020)

¹³ (Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Énergie; MNHN, 2012)

¹⁴ (Sturbois, 2013)



Taxonomie

Clade	<i>Aves</i>
Ordre	<i>Coraciiformes</i>
Famille	<i>Alcedinidae</i>
Espèce	<i>Alcedo atthis</i>



Description sommaire

Le Martin-pêcheur d'Europe est un oiseau au plumage bleu et roux. Le dimorphisme sexuel est faible. L'adulte a l'ensemble des parties supérieures bleues, d'un bleu particulièrement vif du manteau aux sus-caudales. Les scapulaires et les couvertures alaires sont plus sombres, nuancées de vert et ponctuées de bleu clair. Les parties inférieures sont d'un roux vif à l'exception de la gorge blanche à crème. Le dessus de la tête est d'un bleu nuancé de vert et nettement moucheté. L'œil est sombre. La zone auriculaire est rousse et bordée de bleu dessous. Elle est typique de l'espèce. Sur les côtés du cou s'esquisse un collier blanc.

En période nuptiale, le bec en dague est entièrement noir chez le mâle adulte, noir avec la base de la mandibule inférieure orange chez la femelle adulte. Les petites pattes, typiques de la famille, sont rouge vermillon.

Le juvénile est globalement plus terne, que ce soit les parties supérieures, moins bleues et plus vertes, ou les parties inférieures d'un roux moins vif avec au début la poitrine obscurément marquée de brunâtre. Le bec noirâtre possède une pointe blanchâtre et les pattes sont rosâtres.

Statut de protection et de conservation

Protection	Conservation	
Statuts de protection	État de conservation	Liste rouge (UICN)
Directive Oiseaux : Annexe I	Europe court terme (2012) : Déclin (-)	Monde (2016) : Préoccupation mineure
	Europe long terme (2012) : Déclin (-)	Europe (2015) : Vulnérable
Convention de Berne : Annexe II	France court terme (2018) : Déclin (-)	France nicheurs (2016) : Vulnérable
Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection : Article 3	France long terme (2017) : Incertain (U)	France non nicheurs (2011) : Non applicable
		Bretagne (2015) : Préoccupation mineure

Le Martin-pêcheur d'Europe fréquente le bord des eaux qu'elles soient stagnantes ou courantes, mais elles doivent surtout être très poissonneuses, riches en petits poissons. L'eau doit être suffisamment claire pour qu'il puisse y pêcher efficacement. Il lui faut également une végétation riveraine sur laquelle il puisse se tenir à l'affût de ses proies. Le milieu peut être naturel ou alors complètement artificiel.

Il peut y avoir distanciation entre les zones de pêche et le site de nidification, les bords de plans d'eau étant moins favorable aux affleurements. Le martin-pêcheur est capable d'aller trouver un site terrestre favorable à la nidification jusqu'à quelques centaines de mètres de l'eau, en survolant les terres.

Les populations sédentaires restent toute l'année sur les mêmes eaux et ce sont les jeunes de l'année, erratiques, qui assurent la dispersion de l'espèce et le brassage de la population. En revanche, pour les populations soumises à un climat continental à hivers froids, la migration est de rigueur suite au manque de disponibilité en eaux libres. Les zones d'hivernage sont distinctes des zones de nidification et les trajets migratoires peuvent atteindre plusieurs milliers de km.

Il se tient à l'affût sur un point haut, la tête et la queue agitées de mouvements nerveux. Lorsqu'un poisson est repéré, il quitte son perchoir d'un vol oblique rapide, vient percuter la surface pour se saisir du poisson avec son bec et regagne son perchoir. L'essentiel du menu du martin-pêcheur est composé de petits poissons de toutes sortes, vairons, vandoises, rotengles et gardons, truitelles, etc., dès lors que leur taille n'excède pas 125 mm. Le reste est constitué d'amphibiens, de gros arthropodes aquatiques (dytiques, larves d'Odonates, crustacés, etc.) et de façon anecdotique de quelques mollusques. Si la proie est petite, elle est avalée directement tête la première. En revanche, une proie de grande taille est tenue dans le bec et assommée à grands coups portés contre le support puis avalée inerte. Après digestion, le martin-pêcheur rejette par la bouche la partie indigeste de ses proies sous forme de petites pelotes de régurgitation blanches ou grises.

C'est un oiseau plutôt agressif, prompt à défendre son territoire contre les intrus. En effet, dans les meilleurs secteurs, la densité peut atteindre 6 à 8 couples au km linéaire de cours d'eau.

En Europe, la période de reproduction est printanière et estivale. L'espèce est en principe monogame mais des cas de polygamie ont été décrits. En général, le couple élève deux nichées successives, parfois plus dans des conditions optimales.

L'alliance est conclue lorsque la femelle accepte le poisson que lui offre le mâle. Le Martin-pêcheur d'Europe est cavernicole. Il niche dans une loge située dans la berge d'un cours d'eau. Le couple creuse un terrier avec le bec. Le plus souvent, le tunnel est creusé le plus haut possible dans la berge pour éviter les inondations et classiquement à moins de 50 cm du niveau du sol sus-jacent. Le terrier fait souvent plus d'un mètre, et a une largeur de 5 à 7 cm. La femelle y pond en moyenne six ou sept œufs. Les adultes couvent à tour de rôle le jour, la femelle seule la nuit. L'incubation dure environ 3 semaines et débute à la fin de la ponte, ce qui fait que les éclosions sont quasi-simultanées. Ils sont nourris de minuscules poissons. A 10 jours, ils peuvent avaler des poissons de plus de 3 cm. Mangeant environ leur poids de poissons chaque jour, les jeunes grandissent vite et sont aptes à quitter le nid à l'âge de 4 semaines environ. Ils restent groupés dans le voisinage du nid et effectuent leurs premiers plongeon quelques jours après leur sortie. Souvent à ce moment, la femelle est déjà investie dans une seconde reproduction et c'est le mâle qui a la charge des jeunes. Comme le premier nid est souillé par les déjections des jeunes, les pelotes et autres déchets, la nouvelle nidification a lieu dans une autre cavité.

Menaces

L'espèce, largement répartie, n'est pas globalement menacée. On peut quand même imaginer qu'avec une empreinte humaine toujours plus grande sur la nature, un certain nombre de populations soient en déclin sur le long terme.

C'est une espèce sensible aux conditions de son environnement. La pollution croissante des rivières associée à une pluviométrie déficitaire a un impact négatif sur la ressource en poissons, sa nourriture majoritaire. Par ailleurs, tous les aménagements qui affectent la naturalité des berges des cours d'eau diminuent la disponibilité en sites de nidification.

Les aléas climatiques sont connus pour affecter sévèrement les populations exposées. C'est le cas lors d'hiver exceptionnellement froid. Les populations sédentaires du nord peuvent être décimées. Heureusement, après un tel accident, ponctuel, elles s'en remettent grâce aux survivants et retrouvent plus ou moins rapidement leur niveau d'origine.

Distribution

Le Martin-pêcheur d'Europe porte mal son nom car il est distribué non seulement en Europe, mais sur l'ensemble de l'Eurasie, de l'Atlantique au Pacifique. Les populations des régions continentales du nord sont entièrement migratrices. Celles de l'ouest vont hiverner autour du Bassin méditerranéen et du Golfe persique, celles de l'est rejoignent les populations sédentaires du sud du continent asiatique.

Pour le site Natura 2000, l'espèce est très présente et notamment le long du littoral entre Saint Briec et le Gouessant.



Taxonomie

Classe	<i>Aves</i>
Ordre	<i>Passeriformes</i>
Famille	<i>Acrocephalidae</i>
Espèce	<i>Acrocephalus palustris</i>



Description sommaire

L'appartenance au genre *Acrocephalus* étant supposée acquise, la Verderolle est une petite rousserolle des milieux herbacés. La tonalité du plumage adulte est assez froide. Les parties supérieures sont d'un brun assez pâle avec, sous certaines conditions de lumière, une légère teinte olivâtre. Les parties inférieures sont crème, légèrement lavées de fauve aux flancs. La poitrine un peu assombrie contraste avec la gorge blanchâtre. Les pattes sont d'un rose brunâtre. L'habitude de hérissier les plumes de la calotte accentue l'aspect relativement peu fuyant du profil de la tête. Les oiseaux en plumage juvénile sont nettement roussâtres, ce qui peut prêter à confusion. La Verderolle est un chanteur remarquable. Son chant est riche et varié, très élaboré et très imitatif. On y reconnaît facilement des imitations de nos oiseaux communs (JCR, CD3/pl.93). Longueur totale du corps : 12 à 13 cm. Poids : 12-13 g.

Statut de protection et de conservation

Protection	Conservation	
Statuts de protection	État de conservation	Liste rouge (UICN)
Convention de Berne : Annexe III	Europe court terme (2012) : Stable	Monde (2016) : Préoccupation mineure
	Europe long terme (2012) : stable	Europe (2015) : Préoccupation mineure
Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection : Article 3	France court terme (2018) :	France nicheurs (2016) : Préoccupation mineure
	France long terme (2017) :	France non nicheurs (2011) : Non applicable
		Bretagne (2015) : Préoccupation mineure

Ecologie

La Rousserolle verderolle recherche les formations herbacées hautes et denses parsemées de buissons. L'élément essentiel de son choix est la structuration verticale du milieu. Il doit comporter des plantes élevées (80 à 160 cm), à tiges verticales de fort diamètre pouvant supporter le nid, à canopée dense pour le camoufler et à strate inférieure suffisamment lâche pour permettre l'évolution des oiseaux de tige en tige. Les buissons sont importants comme postes de chant et aussi zones de repli en cas d'intempéries et refuges pour les jeunes sortant du nid. L'habitat originel est le marais ou la prairie très hygrophile où croissent des plantes de mégaphorbiaie telles la Reine des prés (*Filipendula*

ulmaria), l'Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*), des épilobes comme *Epilobium hirsutum* ou de grandes Apiacées. Cet habitat est en régression du fait de l'emprise humaine, sauf localement en altitude, et se réduit souvent à des milieux marginaux le long du réseau hydrographique. L'envahissement par l'Ortie (*Urtica dioica*) s'observe fréquemment dans les endroits enrichis en azote tels les secteurs inondables. La phragmitaie n'est fréquentée que marginalement.

La Rousserolle verderolle occupe également des faciès plus rudéraux et plus secs (talus et remblais divers, friches, etc.) avec des plantes comme l'Armoise commune, les mélilots, la Renouée du Japon ou la Tanaisie vulgaire.

Les activités humaines lui procurent aussi de nouveaux milieux : fossés de drainage ou d'irrigation, emprises de voiries, zones industrielles à l'abandon, sablières en fin d'exploitation, remblais divers... Espèce pionnière depuis toujours exposée à la colonisation de son habitat de nidification par les ligneux, la Rousserolle verderolle est tout à fait capable d'exploiter une multitude de milieux neufs tant qu'ils conservent un caractère herbacé dominant.

Enfin, il fréquente également les « pannes » et dépressions humides arrière-dunaires du littoral du Nord, là où se développent les milieux arbustifs à saules, argousiers, sureaux et troènes. Après la reproduction et en migration, l'espèce peut fréquenter des milieux plus fermés, mais jamais forestiers.

Menaces

La principale dans nos régions est la perte ou l'altération des milieux de hautes herbes où l'espèce niche. Le phénomène touche les bords des cours d'eau, (rectifications, enrochements de berges, entretien à des fins récréatives, plantations de peupliers) et les paysages agraires (fauches ou labours ne laissant qu'une maigre frange herbacée trop souvent exposée aux herbicides) et concerne aussi l'augmentation des secteurs urbanisés (zones d'activités, pavillonnaires...).

Distribution

La Rousserolle verderolle se reproduit dans la zone tempérée du Paléarctique occidental, de la Manche et de la Mer du Nord à l'Oural entre 40 et 60 degrés de latitude nord. En France, l'espèce est bien implantée dans les provinces du Nord et de l'Est, de la Normandie au nord des Alpes. Une expansion récente l'a amenée jusqu'au littoral nord breton (Côtes-d'Armor et Finistère) et au bassin de la Loire (Loiret et Maine-et-Loire). En Bourgogne, elle est présente dans le nord de l'Yonne. En Rhône-Alpes, une poussée a été observée aussi vers les basses altitudes, mais le département du Rhône reste inoccupé et celui de la Drôme seulement effleuré en Vercors. Enfin l'espèce atteint sa limite méridionale en Ubaye (Alpes de Haute Provence). L'espèce hiverne dans le sud-est du continent africain, du Kenya à l'Afrique du sud, où elle arrive à partir d'octobre après avoir suivi une route orientale par l'est de la Méditerranée et le Moyen-Orient

Cette espèce est présente sur les Dunes de Bon Abri sur la commune d'Hillion.